

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba, Éthiopie, B.P 3243 Téléphone: 5517 700 Fax: 5517844

Site Web: www.au.int

OSC52109 – 171/2/15

CONSEIL EXÉCUTIF

Quarantième Session ordinaire

20 janvier - 3 février 2022

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1299(XL)

Original : anglais

**RAPPORT SUR LA SESSION CONJOINTE DU SOUS-COMITÉ DU
COREP SUR LA SUPERVISION GÉNÉRALE ET LA COORDINATION
DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET
ADMINISTRATIVES ET DES EXPERTS DU COMITÉ
DES QUINZE MINISTRES DES FINANCES.**

LIEU : VIRTUELLEMENT

21 janvier 2022

A. Introduction

1. La session conjointe du Sous-comité du COREP sur la supervision générale et la coordination des questions budgétaires, financières et administratives (GSCBFAM) et des experts techniques du Comité des Quinze Ministres des Finances (F15) s'est tenue virtuellement le 21 janvier 2022 pour délibérer sur un certain nombre de points relatifs à leur mandat. Elle a été présidée par le Représentant permanent auprès de l'UA et de la CEA, Son Excellence l'Ambassadeur James Morgan, au nom du Représentant permanent auprès de l'UA et de la CEA, Son Excellence l'Ambassadeur Amma A. Twum-Amoah, Présidente du Sous-comité du COREP sur la GSCBFAM.

B. Participants

2. Les États membres et les experts techniques du F15 suivants ont participé à la réunion :

États membres

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| 1. Algérie | 29. Niger |
| 2. Angola | 30. Nigeria |
| 3. Botswana | 31. Rwanda |
| 4. Burkina Faso | 32. Sahraouie |
| 5. Burundi | 33. Sénégal |
| 6. Cameroun | 34. Sierra Leone |
| 7. Cap-Vert | 35. Afrique du
Sud |
| 8. Congo | 36. Sud-Soudan |
| 9. Côte d'Ivoire | 37. Tanzanie |
| 10. Djibouti | 38. Tchad |
| 11. Égypte | 39. Togo |
| 12. Guinée
équatoriale | 40. Tunisie |
| 13. Érythrée | 41. Ouganda |
| 14. Eswatini | 42. Zambie |
| 15. Éthiopie | 43. Zimbabwe |
| 16. Gabon | |
| 17. Gambie | |
| 18. Ghana | |
| 19. Kenya | |
| 20. Lesotho | |
| 21. Libéria | |
| 22. Libye | |
| 23. Madagascar | |
| 24. Mauritanie | |
| 25. Maurice | |
| 26. Maroc | |
| 27. Mozambique | |
| 28. Namibie | |

F15

1. Algérie
2. Cameroun
3. Congo
4. Égypte
5. Éthiopie
6. Maroc
7. Afrique du
Sud
8. Tchad

C. Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour est adopté comme suit :

- i) Allocution d'ouverture du président du Sous-comité
- ii) Déroulement des travaux
- iii) Adoption du projet d'ordre du jour
- iv) Points à examiner :
 - a) Virement/réaffectation - contrepartie des paiements en suspens en 2021
 - b) Budget supplémentaire pour le Bureau du Directeur général
 - c) Budget supplémentaire pour le recrutement du personnel du Secrétariat de la ZLECAf pour l'année 1, phase II.
- v) Questions diverses

D. Virement/réaffectation pour les paiements en souffrance

4. La Commission a fait la présentation à la session conjointe. Les demandes de réaffectation budgétaire d'un montant de 5,645,840 dollars EU étaient destinées à couvrir les coûts des paiements en suspens en 2021.

Commentaires et observations de la session conjointe

5. La session conjointe a fait les observations suivantes :

- i) Elle a constaté avec préoccupation que certains paiements étaient censés être budgétisés dans les budgets annuels puisqu'il s'agissait de coûts essentiels. Cela a été considéré comme étant inacceptable.
- ii) Les participants à la réunion ont constaté que les dépenses de personnel devaient être protégées et qu'elles étaient censées être prioritaires. De même, la Conférence s'est interrogée sur la manière dont les fonds étaient réduits des frais de personnel lors de la recherche d'économies pour respecter les plafonds budgétaires.
- iii) Elle a relevé des incohérences dans les chiffres présentés dans le rapport, (mais l'un d'eux est référé pour approuver le montant de 5% par Son Excellence la Présidente et l'autre doit être présenté aux organes délibérants pour approbation).
- iv) Elle a demandé des explications sur la raison pour laquelle ces demandes n'ont pas été planifiées au cours du processus budgétaire normal.
- v) Les retards de paiement des salaires sont inacceptables car ils peuvent facilement donner lieu à des poursuites judiciaires.
- vi) Elle a constaté que le document présenté était incomplet et qu'il était donc proposé de le retirer.

- vii) Le budget pour les émoluments personnels est statutaire et ne doit pas être touché en faveur d'autres postes de dépenses.

Réponses de la Commission

6. La Commission a répondu comme suit :

- i) En ce qui concerne les virements, la Commission a expliqué que si le quota de 5 % du président était épuisé, il était important de soumettre à l'approbation du COREP tout excédent, conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière.
- ii) Tous les paiements statutaires doivent être payés.
- iii) Au cours de la dernière décennie, le budget a été augmenté initialement de 5% par an, puis plus tard sur la base d'un coût moyen sur 3 ans, mais cela ne tient pas compte de l'augmentation annuelle du personnel et des frais de scolarité qui n'ont jamais été suffisants et ont toujours été couverts par la réaffectation de 5%, etc.
- iv) Chaque Bureau et Département soumet généralement un budget correspondant aux droits réels du personnel, mais lorsque les organes délibérants indiquent que l'UA doit rester dans les limites du plafond fixé par les organes délibérants, la Commission doit réduire tous les budgets de fonctionnement pour respecter le plafond.

Recommandation/Conclusion

7. La réunion a recommandé au COREP d'approuver la demande de réaffectation/virement de la Commission pour l'année 2021 et de l'accompagner d'un rapport de performance détaillé pour chacune des réaffectations/virements à effectuer.

E. Budget du Bureau du Directeur général

8. La demande de budget pour le Bureau du Directeur général de 779 489 dollars EU a été présentée.

Commentaires et observations de la session conjointe

9. La session conjointe a formulé les observations et commentaires suivants :

- i) Elle a reconnu la nécessité pour l'ODG de disposer d'un budget
- ii) Elle a demandé des éclaircissements sur la fixation des priorités et a demandé s'il s'agissait des mêmes priorités que celles fixées dans le document sur le cadre budgétaire.
- iii) Elle a demandé des clarifications du mandat du DG sur le suivi et l'évaluation par rapport au mandat du Bureau de la planification stratégique (OSPD) et d'autres bureaux.

- iv) Elle a proposé que le budget du DG soit examiné dans le cadre du budget pour 2023.
- v) L'activité 3.02 doit être clarifiée et il faut également préciser si le financement des États membres provient des contributions obligatoires.
- vi) Elle a proposé que la demande de budget initial soit financée par le fonds de réserve.
- vii) Elle assure l'alignement des fonctions du bureau du DG avec les autres départements pour éviter les chevauchements.
- viii) Elle a proposé que le bureau soit doté de 375 000 dollars EU afin de lui permettre de commencer à fonctionner en attendant une nouvelle soumission pour le solde de la demande initiale.

Réponses de la Commission

10. La Commission a répondu comme suit :

- i) Elle a pris note des remarques et observations du Sous-comité et a promis d'y donner suite.

Recommandations/Conclusion

11. La réunion a recommandé au COREP d'approuver le budget initial de 375 000 dollars pour permettre au bureau du DG de commencer ses activités pendant qu'il travaille pour soumettre de nouveau une proposition basée sur les commentaires de la session conjointe.

F. Recrutement du personnel du Secrétariat de la ZLECAf pour la phase II de l'année 1 - ZLECAf

12. Le Secrétariat de la ZLECAf a présenté le budget supplémentaire de 12.916.288 dollars EU.

Commentaires de la session conjointe

13. La session conjointe a fait les commentaires et observations suivants :

- I. Elle a rappelé à la ZLECAf de respecter le système de quotas lors du recrutement.
- II. Elle a proposé que la demande soit accompagnée d'un rapport de performance pour 2021. Cela était important pour comprendre si les fonds alloués en 2021 ont été utilisés avant l'examen de la proposition.
- III. Elle a demandé des délais pour le recrutement et d'informations sur les enseignements tirés en 2021.
- IV. Elle souhaite également connaître le nombre de personnes essentielles que la ZLECAf peut mettre en avant dans sa campagne de recrutement.

- V. Elle a demandé des précisions sur la source des fonds destinés à financer le processus de recrutement.
- VI. Elle souhaite également savoir si la Commission a la capacité de recruter l'ensemble du personnel proposé.
- VII. Elle a rappelé la décision du Conseil d'Orientation qui recommandait que le recrutement à la ZLECAf se fasse par étapes.
- VIII. Elle a également demandé un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Gap Cap, car son application a exclu de nombreux États membres.
- IX. Elle a en outre demandé s'il y avait suffisamment de fonds dans les fonds de réserve pour soutenir la demande.
- X. Elle a également demandé un rapport sur le nombre d'États membres qui ont détaché du personnel auprès de la ZLECAf, et combien d'entre eux doivent encore le faire.

Réponses de la ZLECAf

14. La ZLECAf a répondu comme suit :

- i) Elle a confirmé qu'il était possible de recruter tout le personnel proposé dans un délai d'un an.
- ii) Elle a assuré à la Conférence que toutes les règles et tous les règlements régissant le recrutement seraient respectés.
- iii) Elle a expliqué que la ZLECAf disposait d'un solde de 2,9 millions de dollars EU du dernier budget, qui pourrait être utilisé pour de nouveaux recrutements.
- iv) Elle a également expliqué que la structure de la ZLECAf serait financée par les États membres, comme c'est le cas pour tous les postes réguliers.
- v) Elle a expliqué que tous les recrutements de la ZLECAf étaient effectués à l'aide du nouveau système MBRS et a informé la Conférence qu'avec le MBRS en place, la période de recrutement pourrait être raccourcie, ce qui permettrait de tous les recruter dans un délai d'un an.

Recommandations/Conclusions

15. La réunion a recommandé au COREP que les économies réalisées par la ZLECAf en 2021 soient réaffectées au recrutement du personnel clé suite à la décision de la Conférence sur la nécessité d'une approche progressive du recrutement.

16. Elle a demandé à la ZLECAf de réduire le nombre de personnes à recruter en 2022 conformément à la décision de la Conférence sur une approche progressive du recrutement.

17. Les 2,9 millions de dollars EU proviendront du fonds de réserve de l'épargne de 2021 comme point de départ pour recruter du personnel, sous réserve de modifications conformément à la décision de la Conférence et à la disponibilité des fonds.

G. Budget R10 pour la période janvier - juin 2022

18. Les experts R10 ont présenté le budget supplémentaire de 566 160 dollars.

Commentaires de la session commune

19. La session conjointe a fait les commentaires et observations suivants :

- i) Elle a remis en question le coût élevé des billets dans les budgets et a demandé une justification, étant donné que les voyages se font en Afrique.
- ii) Elle a demandé la rationalisation du budget et a noté que les frais de mission sur l'indemnité journalière de subsistance et les honoraires sont élevés et devraient être révisés à un maximum de 7 jours, étant donné que les jours prévus dans le budget étaient déraisonnablement élevés pour les activités planifiées.
- iii) Elle a également demandé une ventilation détaillée de plusieurs lignes budgétaires du budget R10.
- iv) Elle a exigé des clarifications concernant le budget demandé, car il ne reste que 5 mois aux experts R10 avant l'expiration de leur mandat.

Réponses des experts R10

20. Le comité R10 a répondu comme suit :

- i) Elle a expliqué que le coût élevé des billets était dû au fait que l'un des experts du R10 était basé à Londres.
- ii) Elle a déclaré que l'équipe R10 précédente n'a pas pris en compte toutes les activités budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de leur mandat. Il a justifié la réunion de retraite à Banjul pour les experts R10, et a expliqué qu'ils ne se sont pas rencontrés en tant qu'équipe au cours des 4 derniers mois. La retraite sera importante pour les délibérations de la stratégie de la feuille de route des plans de sortie et les discussions avec le département RH sur le travail nécessaire à accomplir.
- iii) Elle a souligné la nécessité de réviser le budget et de fournir la présentation détaillée du budget comme demandé par les États membres.

Recommandations/Conclusions

21. Prendre note des commentaires et observations de la réunion conjointe et réviser le budget des experts R10.

22. La réunion a recommandé au COREP d'approuver un budget supplémentaire de 343 554 dollars EU pour le Comité d'experts R10 pour la période de janvier à juin 2022.

H. Questions diverses

23. Aucune question n'a été soulevée.

2022-01-20

Report of the Joint Sitting of PRC
Sub-Committee on General
Supervision and Coordination on
Budgetary, Financial and
Administrative Matters and Experts of
the Committee of Fifteen Finance
Ministers Venue: Virtually January 21, 2022

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/10373>

Downloaded from African Union Common Repository